

MARSEILLE



4<sup>ÈME</sup> ÉDITION

LA MAIRIE DES 11 & 12

ORGANISE



# CONCOURS DE CRÈCHES DE NOËL

INSCRIPTIONS DU 4 AU 21 DÉC. 2018



**REMISE  
DES PRIX**

**LUNDI  
7 JANVIER  
2019 À 18H30**



+ D'INFOS SUR  
[www.marseillemairie11-12.fr](http://www.marseillemairie11-12.fr)

MARSEILLE

11  
&  
12

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÈCHES

La QUATRIÈME ÉDITION du CONCOURS DE CRÈCHES organisé par la MAIRIE DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE vise à promouvoir les traditions provençales à l'occasion des fêtes de Noël.

## ARTICLE 1

Ce concours est ouvert aux personnes habitant dans les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille, à l'exception des élus, des membres du jury, des services municipaux et du personnel de la Mairie de secteur. La participation est gratuite. Une seule inscription par foyer sera prise en compte.

Le concours comporte 2 catégories.

### Les catégories :

- 1 - Crèche provençale traditionnelle
- 2 - Crèche créative

## ARTICLE 2

Les bulletins d'inscription sont disponibles : à l'accueil de la Mairie de Secteur, sur le site internet de la Mairie de secteur, dans les bureaux municipaux de proximité, les CMA et les pôles culturels du 6<sup>ème</sup> secteur.

## ARTICLE 3

Le bulletin d'inscription doit comporter de manière lisible les nom et prénom du participant, l'adresse postale, l'adresse mail et le numéro de téléphone. Il est à renvoyer, avant le 21 décembre 2018 :

- Par mail : [concoursmairie11-12@marseille.fr](mailto:concoursmairie11-12@marseille.fr)
- Par courrier, à l'adresse : Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, Bd Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille.

#### ARTICLE 4

Le choix des lauréats de chaque catégorie sera effectué par un jury présidé par Monsieur Julien RAVIER, Maire du 6<sup>ème</sup> secteur et constitué de plusieurs élus du secteur.

Les critères de notation sont les suivants : mise en scène, qualité des santons, paysage, originalité et choix des matériaux, éclairage, créations manuelles.

#### ARTICLE 5

Les résultats seront communiqués le jour de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le lundi 7 janvier 2019 à 18h30 en Mairie de secteur.

L'attribution des prix et des récompenses se fera sur la base des décisions du jury. Les décisions des jurys sont sans appels.

#### ARTICLE 6

Tous les participants au concours autorisent gratuitement la Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements à exposer les photographies de leurs crèches et à les utiliser ensuite sous forme de publications sur le thème de Noël. Ils autorisent également la diffusion de leur nom dans les supports de communication de la Mairie de Secteur.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ils bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et qu'ils pourront exercer en les adressant à Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements -Boulevard Bouyala d'Arnaud - 13012 Marseille

#### ARTICLE 7

La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

La Mairie de secteur ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé.



# 4<sup>ème</sup> ÉDITION DU CONCOURS DE CRÈCHES DE NOËL

BULLETIN DE PARTICIPATION  
"CONCOURS DE  
CRÈCHES 2018"



Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse du candidat\* : .....

Code Postal\* : ..... Téléphone\* : .....

email\* : ..... @ .....

CATÉGORIE\* : .....

Crèche provençale traditionnelle :

Crèche créative :

Accepte, sans réserve, le règlement du concours

Fait à Marseille le : .....

Signature :

*\* Tous les champs sont obligatoires. Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul.*

MARSEILLE



MAIRIE DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS

Bd Bouyala d'Arnaud - 13012 Marseille

Tél : 04 91 14 62 40 - Facebook : [www.facebook.com/MAIRIEdu11et12eme/](http://www.facebook.com/MAIRIEdu11et12eme/)

[www.marseillemairie11-12.fr](http://www.marseillemairie11-12.fr)